

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** - Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** - Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** - Alphée **DELECLUSE** - Patrick **DEPELLEY** - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** - Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - David **GREGOIRE** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie **BRUNEL** - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard **CHOPLAIN** - Bernadette de **SAINT JEAN** - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Evelyne **GROS** - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Pascale **PIERRE** - Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN**

Directeur général : Claude **PATARD**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 7
1.1 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 26 septembre 2011.....</i>	<i>5</i>
1.2 – <i>Intervention du Président.....</i>	<i>5 à 7</i>
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011.....	7
III – BUDGET RECTIFICATIF 2011 ET BUDGET PRIMITIF 2012	7 à 16
IV – DELIBERATIONS.....	16 à 22
4.1 – <i>Membres titulaires : démissions et élection d'un poste au sein du Bureau</i>	<i>16 à 17</i>
4.2 – <i>Indemnité de frais de déplacements élus régionaux.....</i>	<i>17</i>
4.3 – <i>Nomination d'un directeur général honoraire (article 14 du RI de la CCI 71)</i>	<i>17</i>
4.4 – <i>Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon.....</i>	<i>18 à 19</i>
4.5 – <i>Délégations de signatures du Directeur général et du Directeur Administratif et Financier</i>	<i>19 à 22</i>
4.6 – <i>Cession d'un terrain au Port Nord de Mâcon au SITEAM.....</i>	<i>22</i>
V – INFORMATIONS.....	22 à 25
5.1 – <i>SEM Patrimoniale : adoption des statuts et du pacte d'actionnaires.....</i>	<i>22 à 24</i>
5.2 – <i>Point sur les marchés ou MAPA passés, prévus ou en cours.....</i>	<i>24</i>
5.3 – <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats Sociétés.....</i>	<i>24 à 25</i>
VI – Activités consulaires : compte rendu	25 à 29
6.1 – <i>Assemblée générale de la CCI Région Bourgogne du 24 novembre 2011</i>	<i>25 à 26</i>
6.2 – <i>Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 4 octobre 2011</i>	<i>26 à 27</i>
6.3 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 16 novembre 2011</i>	<i>27 à 28</i>
6.4 – <i>Commission Aproport du 28 novembre 2011</i>	<i>28 à 29</i>
VII – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES.....	30
VIII – CONCLUSION	30 à 31
Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire	

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2011 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** - Sylvie **BOUILLARD** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Gérard **MOREL** - Guy **CEILLET** - Joël **PAUCHARD** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Bernadette **de SAINT JEAN** – Nathalie **DURAND** – Evelyne **GROS** – Ginette **PATISSIER** – Pascale **PIERRE** -

MM : Paul **ALEXANDRE** – Roland **BACHELARD** – Jacques **CHARVET** – Edouard **CHOPLAIN** – Pascal **DUMONT** – Jacques **LACROUTE** – William **ROUSSOT** -

Conseillers Techniques :

- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Jean-François **BEAUCAMP**, représentant Monsieur le Directeur Départemental de la Banque de France

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

Participaient également :

Permanents :

Claude **PATARD**, Directeur général, Pascal **LEYES**, Directeur général adjoint, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Michel **MOREAU**, Bernard **PAILLARD**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**.

Etaients excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mme : Christine **BUATOIS** -

MM : Jean-Luc **BARNAUD** - Thierry **BUATOIS** - Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Alphée **DELECLUSE** - Pierre **GARMIER** - David **GREGOIRE** - Hervé **JUILLET** - Michel de **LANVERSIN** - Pierre **MARSAGLIA** - Gilles **PENET** - Alexandre **VION** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** -

MM : Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Yann **CHEVAUCHET** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Alain **RAQUIN** – René **TABAKIAN**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaients également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Claude **BOULIER**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- Dominique **LOUIS** , Directeur Interrégional de Voies Navigables de France
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 26 septembre 2011

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 26 septembre 2011.

1.2 – Intervention du Président

« Cette dernière assemblée générale de l'année 2011 a lieu dans un temps particulièrement difficile pour notre pays et pour un grand nombre de pays notamment de l'Union Européenne. Il faut bien dire que l'ambiance générale est plus que morose et il est bien difficile de prévoir aujourd'hui de quoi sera fait demain.

Si l'on donne foi à certaines études d'opinions récentes :

- les Français sont parmi les plus pessimistes sur 53 pays interrogés pour ce qui concerne l'évolution de la situation économique et l'avenir de l'emploi,
- les Français, dans le même temps, se donnent en moyenne une note de satisfaction personnelle de 7/10.

Cette situation reflète bien ce que nous sommes nombreux à ressentir, tout ou presque va mal au niveau global et général mais une majorité de nos concitoyens garde confiance dans l'avenir. A n'en pas douter les chefs d'entreprises et spécialement ceux présents cet après-midi dans cette salle, croient dans l'avenir.

Croire en l'avenir fait partie des gènes d'un chef d'entreprise et cet état n'a rien à voir avec la méthode Coué. Pour entreprendre, il faut croire à ce que l'on va faire et à ce que l'on a fait, dans le cas contraire l'échec est au bout du chemin.

Le Baromètre Bourguignon des Affaires de novembre 2011 qui vous sera présenté dans un moment traduit bien cette volonté d'avancer malgré les difficultés rencontrées. Si les perspectives à six mois sont moins favorables que le semestre passé, il faut noter que cette prudence qui se ressent quelle que soit la taille de l'entreprise n'empêche pas un certain optimisme dans les entreprises de 50 à 99 salariés qui prévoient plus d'améliorations que de dégradations sur l'ensemble des indicateurs étudiés.

Une fois encore, les petites et moyennes entreprises sont sur le pont pour faire face.

Je souhaite profiter de ces propos liminaires pour intervenir dans le débat concernant la production d'électricité et l'industrie nucléaire.

La voix du monde économique n'est pas suffisamment portée dans ce débat et les efforts de communication du Pôle Nucléaire de Bourgogne ne dépassent pas le niveau régional.

Nous ne pouvons pas rester sur une position figée et notre « mix » énergétique doit évoluer. Le Grenelle de l'environnement a largement engagé cette évolution avec le nécessaire développement des énergies renouvelables.

Devons-nous accepter que notre indépendance énergétique soit mise en cause ?

Devons-nous accepter l'inéluctable augmentation de nos émissions de CO2 alors que nous sommes un des pays les plus vertueux au monde ?

Devons-nous accepter que nos activités économiques soient pénalisées par un coût de l'électricité doublé à l'horizon 2030 ?

Devons-nous accepter que cette filière d'excellence porteuse de 10000 emplois en Bourgogne soit mise en cause ?

NON ! MOBILISONS NOUS.
FAISONS ENTENDRE NOTRE OPINION, LES ARGUMENTS NE NOUS MANQUENT PAS.

L'ordre du jour de notre assemblée générale appelle des sujets importants, parmi lesquels :

- le budget 2012
- la ligne grande vitesse POCL

Pour notre budget 2012

Qui vous sera présenté par notre trésorier Jean-Pierre RIFFIER, je voudrais souligner quelques points :

- en premier lieu la baisse de la ressource fiscale qui passe de 9.342.000 € en 2010, à 9.117.000 € en 2011 et à 8.700.000 € en 2012, soit une baisse, sur deux ans, de près de 7 %.
- la prise en compte des actions prévues au programme de la présente mandature que nous avons récemment adopté
- l'accentuation des dispositions pour le retour à l'équilibre des comptes du service portuaire avec notamment la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique commerciale.
- les modifications au niveau de plusieurs directions des frais de personnel avec des départs de salariés statutaires relevant des recettes fiscales et principalement affectés au niveau des services structurels et des arrivées au niveau des services fonctionnels essentiellement avec des recettes « commerciales » ou d'actions conventionnées.

Pour la ligne à grande vitesse - Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon

Il s'agit pour notre CCI d'affirmer notre solidarité avec nos collègues nivernais pour qui cette voie nouvelle est essentielle mais aussi d'affirmer notre volonté de voir la Saône-et-Loire en bénéficier soit avec une voie nouvelle avec une gare dans la région roannaise, soit par un raccordement à la voie TGV PARIS-LYON via MACON.

Enfin, cette assemblée revêt un caractère particulier puisque vous le savez, notre directeur général Claude PATARD, qui a eu 65 ans hier, va nous quitter le 31 décembre 2011. C'est donc sa dernière assemblée générale en tant que directeur général de la CCI de Saône et Loire.

Je vous confirme, qu'après avis du bureau de notre CCI et accord du Président de la CCIR Bourgogne, j'ai nommé pour succéder à Claude PATARD, Pascal LEYES directeur général à compter du 1^{er} janvier 2012, je vous rappelle qu'il assure les fonctions de directeur général adjoint depuis mars 2010.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe que suite à la demande de certains d'entre vous, la CCI mettra en place au cours du premier trimestre 2012, un EXTRANET à l'attention de tous les membres titulaires et associés et des cadres de la CCI.

Cet EXTRANET qui sera mis en place et géré par Patricia TISSOT, Secrétaire générale, permettra notamment :

- de connaître les dates des réunions de la CCI 71, de la CCIR Bourgogne, de l'ACFCI... à savoir les assemblées générales, les bureaux, les commissions, les groupes de travail ... avec les ordres du jour, les comptes-rendus...
- de mettre à disposition la documentation générale sur la CCI 71 et le réseau consulaire (textes de loi, règlement intérieur, comptes et budgets...)

- de gérer les différentes représentations de la CCI et de son Président (ex : les réunions ponctuelles, les inaugurations, les invitations...) et à chacun d'entre vous de savoir qui fait quoi .

Il sera un outil complémentaire à notre site INTERNET, accessible à tous. »

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

III – BUDGET RECTIFICATIF 2011 ET BUDGET PRIMITIF 2012

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier, présente le BUDGET RECTIFICATIF 2011 ainsi que le BUDGET PRIMITIF 2012 de la CCI de Saône-et-Loire (cf. annexe 1)

Ces projets ont été arrêtés par le Bureau lors de sa séance du 8 novembre 2011 après avoir été présentés, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Alain GAUTHEY, le 3 novembre 2011.

I – BUDGET RECTIFICATIF 2011

1) Service Général (page 2/6)

⌘ En fonctionnement

a) *Charges non inscrites au budget primitif*

V.N.C. du terrain cédé à la S.C.C.V. Les Bureaux du Fleuve.....	653 000 €
Quote-part à notre charge de la taxe locale d'équipement sur ladite vente	99 000 €

A noter par ailleurs un reclassement comptable des honoraires versés dans le cadre de l'opération « Cellule de reclassement inter-entreprises » du compte 62 au compte 60 pour 145 000 € ; sans incidence sur le compte de résultat.

b) *Produits non inscrits au budget primitif*

Vente du terrain à la S.C.C.V. Les Bureaux du Fleuve.....	825 000 €
Ajustement du montant de la taxe pour frais de chambre de commerce, en fonction des chiffres communiqués par la CCIR en septembre 2011.....	110 400 €
La trésorerie placée permettra de dégager des produits financiers supplémentaires à hauteur de	198 000 €

Le budget rectificatif est présenté avec **un résultat excédentaire de 512 600 €.**

☒ Investissements non inscrits au budget primitif :

Immobilisations corporelles :

Participation de la CCI 71 à hauteur de 10 % du capital social de la SEM
Patrimoniale pour un montant de550 000 €

2) APROPORT (page 3/6)

☒ En fonctionnement

Ajustement des produits inscrits au budget primitif

La baisse du chiffre d'affaires au 30 septembre 2011,
et les prévisions sur le dernier trimestre 2011 conduisent
à une réduction du chiffre d'affaires attendu de - 384 000 €
Le dénouement du litige avec AFLUVAL permet la reprise
de la provision constatée sur les exercices antérieurs pour
un montant de 186 000 €

Le budget rectificatif est présenté avec **un résultat déficitaire de 198 000 €.**

☒ Investissements :

Immobilisations corporelles :

L'acquisition de la grue portuaire du port de Mâcon, ayant été réalisée sur 2010,
il y a lieu de supprimer ce montant inscrit au budget primitif 2011 - 1 700 000 €

En revanche il faut inscrire l'acquisition d'une locomotive dans le
cadre de l'opération COMBIWEST non prévue lors de l'établissement
du budget, soit 670 000 €

Les financements sont modifiés en conséquence, à savoir :

- concernant la grue : annulation des subventions d'équipement
prévues au budget primitif - 1 080 000 €
- prêt du Service Général pour l'acquisition de la locomotive 670 000 €

CONCLUSION :

Globalement, le budget rectificatif 2011 est présenté avec **un résultat excédentaire de 183 400 €.**

La capacité d'autofinancement s'élève à **1 466 300 €**
(contre 1 640 900 € au budget primitif)

Les emplois se montent à **5 307 100 €**
et les ressources à **2 668 900 €**

conduisant à une variation négative du fonds de roulement de **1 171 900 €.**

A noter que le budget primitif 2011 était présenté avec une variation négative de **1 222 300 €.**

II – BUDGET PRIMITIF 2012

Il prend en compte :

- les comptes arrêtés au 31/12/2010 et l'exécution du budget 2011.
- les opérations terminées et les opérations en cours s'échelonnant sur plusieurs années.
- les mouvements de personnels et les évolutions salariales.
- un montant de recettes fiscales tenant compte de la baisse prévue suite à la réforme des CCI.

Il a été établi après examen approfondi des dépenses et recettes de chacun des services.

Ce budget est présenté **avec un montant prévisionnel de recettes fiscales de 8 700 000 €** correspondant à nos seuls **besoins propres** puisqu'à compter de 2011 l'imposition est perçue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région. Il s'agit d'une estimation en fonction des prévisions de baisse de l'imposition en 2012.

Le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année 2012 lorsque la direction générale des finances publiques aura effectué les calculs définitifs.

Le budget primitif 2012 est présenté **en équilibre**.

Principes Généraux :

Les frais de personnel tiennent compte des hausses statutaires obligatoires (5 points annuels et 6% dans les quatre premières années après la titularisation), d'une provision de 1 % au 1^{er} Juillet 2012 au titre de la valeur du point et d'un taux directeur de 0.10 % pour le financement des augmentations au choix. Les hausses statutaires représentent une augmentation de l'ordre de 2 %.

Les engagements sociaux ont été calculés en prenant comme base moyenne sur 10 ans le taux d'O.A.T. 10 ans (3.80 % en octobre 2011).

Examen des budgets par activité :

1) Service Général (page 2/14)

Ce service regroupe l'Administration Générale, l'Appui et Conseil aux Entreprises, le CFE, la revue Actuéco.

Il reçoit la totalité des recettes fiscales et la répartit entre les services selon les besoins.

☒ En fonctionnement :

- Les charges s'élèvent à 10 155 300 €
- Les produits s'élèvent à 10 256 900 €

Le budget est présenté avec **un excédent de 101 600 €**.

☒ Les opérations suivantes sont budgétées :

- Prise en charge d'une partie des frais de stages de formation des TPE (40 000 €).
- Financement des structures de développement (ADEMVAL, ADERC, Pôle Territorial Charolais Brionnais, CMD, APRA, Bresse Initiative, Acte, Bourgogne Développement) pour 410 000 €.
- Fonds de concours aux actions commerciales et touristiques pour 180 000 €.
- Financement du pôle création, transmission, reprise (Transcommerce, NACRE, suivi APH, Entreprendre en France).

- Opération du pôle industrie (Entrez dans l'Entreprise, PMI Contact, Cité 71, Midest, Pollutec, salon des emballages, R'MES, filière emballage, soutien aux pépinières, clusters, opérations énergie, opérations déchets) pour un coût global de 198 000 €, y compris les financements attendus de l'ADEME pour les opérations déchets.
- Opérations du pôle emploi (solde de l'opération cellule de reclassement démarrée en 2010) pour 130 000 € financés par des subventions du CRB, du FSE et du FNE.
- Opérations de la direction de l'information économique et de la communication (télécentres, espace numérique professionnel, rendez-vous de l'économie, intelligence et veille économique, organisation d'un salon) pour un montant total de 25 000 €.
- Participation à diverses foires et salons, à l'Observatoire Economique de la Bourgogne et au Baromètre Bourguignon des Affaires (38 000 €).
- Poursuite de l'opération Saône et Loire 2015 pour 20 000 €.

⌘ En investissement :

- Acquisition de logiciels métiers	25 000 €	
- Achat de mobilier et matériels divers	25 100 €	
- Immobilisations financières : A.P.H.S.L. + LOGEHAB		16 200 €

2) Centre de Formation Continue (page 3/14)

⌘ En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est arrêté à 3 269 700 €, **en équilibre**.

Il tient compte d'opérations inter-services tant en dépenses qu'en recettes liées à du personnel partagé avec d'autres services, des frais de siège, des dotations aux amortissements et frais financiers du Média Pôle, des contributions versées par le Service Communication et l'Amphithéâtre pour leur quote-part d'occupation des locaux et des locations facturées au Pôle Nucléaire Bourgogne.

Les « honoraires d'intervenants en formation » sont en baisse de 30 000 € par rapport au budget 2011 d'où une diminution du poste achats.

Les frais de personnel ont été calculés en tenant compte des mouvements de personnel intervenus en 2011.

La contribution au titre des recettes fiscales pour équilibrer le budget est reconduite en 2012 pour un montant de 367 000 €.

Le service général prend en charge une somme de 40 000 € pour bonifier les coûts des stages pour les TPE.

Le chiffre d'affaires est estimé à 2 650 000 € (- 2.44 % par rapport au budget 2011).

⌘ En investissement :

- Acquisition de logiciels et de matériels pédagogiques	15 000 €
- Prêt à LOGEHAB (1% logement)	4 600 €

3) EGC (Ecole de Gestion et de Commerce) (page 4/14)

☒ En fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'établit à 506 100 € avec un effectif de 55 étudiants (dont 5 apprentis). Il est présenté **en équilibre**.

Les contributions versées à la DFCE sont ajustées en fonction de l'évolution des remboursements d'emprunts et des amortissements du Média Pôle, et les frais de siège maintenus à 2 000 €.

Les postes énergie sont ajustés en fonction des dépenses 2011, et tiennent compte des hausses de tarifs à venir.

Le financement est assuré par :

- la contribution des familles pour un montant de 151 300 €
- la taxe d'apprentissage prévue pour 170 000 € (+ 20 000 € par rapport à 2011).
- une contribution au titre des recettes fiscales de 153 500 € en reconduction par rapport au budget 2011.

☒ En investissement :

- Acquisition de matériel pédagogique 1 000 €
- Prêt LOGEHAB 600 €

4) Centre de Formation Automobile (page 5/14)

☒ En fonctionnement :

- Les charges s'élèvent à 3 224 400 €
- Les produits à 3 122 800 €

Le budget est présenté avec **un déficit de 101 600 €** qui correspond à la différence de taux de prise en charge par le Conseil Régional de Bourgogne qui subventionne notre CFA à 45 % et les autres CFA de la région à 54 %.

Les frais de siège ont été ajustés à 98 000 €.

L'augmentation des achats provient principalement des postes énergie.

Une révision importante en 2012 des frais de gardiennage contribue à la hausse des services extérieurs.

L'augmentation des frais de personnel porte essentiellement sur le personnel enseignant, compte tenu des sections ouvertes et d'un ajustement des effectifs du personnel, notamment d'un départ en retraite.

Les charges exceptionnelles concernent les cotisations supplémentaires versées à notre organisme de chômage pour les départs en congés de fin d'activité.

La variation sur les dotations aux amortissements et provisions, concerne essentiellement les engagements sociaux.

La contribution au titre des recettes fiscales est portée de 250 000 € à 280 000 €.

La participation de la Région (1 130 300 €), dont 139 400 € relatifs au transport des élèves, est basée sur un effectif de 478 apprentis et 45 stagiaires en contrat de professionnalisation.

Le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage est estimé à 650 000 € (- 50 000 € par rapport au budget 2011).

☒ En investissement :

Les dépenses s'établissent à 158 000 € pour couvrir le programme d'investissement tant au niveau du gros entretien des bâtiments que de l'achat de matériel industriel et de mobilier. Une 2^{ème} tranche de travaux pour la rénovation de l'internat est inscrite pour 300 000 €. Ces investissements seront autofinancés.

Les immobilisations financières (6 200 €) correspondent au prêt LOGEHAB.

Les investissements inscrits au budget 2012 seront **autofinancés pour 424 400 €.**

5) Service Apprentissage (page 6/14)

☒ En fonctionnement

Ce service regroupe la gestion des contrats d'apprentissage, de la collecte de la taxe d'apprentissage et des Points A.

Le budget s'élève à 361 300 €.

Les charges de fonctionnement ainsi que les frais de personnel sont stables par rapport à l'année 2011.

Les subventions envisagées au titre de la formation première pour le CFA Jean Lameloise à Mercurey et à l'Association pour l'Enseignement de la Capacité en Droit figurent pour 130 000 € (116 500 € pour le CFA et 13 500 € pour l'ARCNAM – AECD)

La contribution sur les recettes fiscales pour assurer l'équilibre est de 199 400 € auxquels il y a lieu d'ajouter les impôts fonciers et amortissements du CFA de Mercurey figurant au service « Divers » (14 500 €), soit une participation totale pour le CIFA de 131 000 €.

Le remboursement des frais de collecte de la taxe d'apprentissage par la CCIR est reconduit pour 70 000 €. Les prestations facturées par ce service pour l'enregistrement des contrats d'apprentissage sont estimées à 28 000 €.

Les subventions concernent le financement du Centre d'Aide à la Décision par le FSE et le Conseil Régional de Bourgogne (45 000 €), ainsi que le poste de développeur par l'ACFCI (17 000 €).

Le budget est présenté **en équilibre.**

☒ En investissement

Acquisition de logiciels et de mobilier.....	15 500 €
Prêt à LOGEHAB	400 €

6) APROPORT (page 7/14)

☒ En fonctionnement :

Ce service regroupe les ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon.

Le budget de fonctionnement s'élève à 5 729 600 € avec une participation provisoire sur les recettes fiscales de 66 000 € (reprise d'amortissements ancienne concession Mâcon).

Il est présenté en équilibre.

Le chiffre d'affaires est estimé à 5 573 200 €, le tableau (page 7/14) donne le détail des dépenses et des recettes avec 4 colonnes :

1. La 1^{ère} colonne reprend les dépenses et les recettes correspondant aux activités reconduites par rapport à 2011. Nous enregistrons une baisse du C.A. qui passe de 5 034 000 € au budget 2011 à 4 711 500 € au B.P. 2012, avec un C.A. prévu au budget rectificatif de 4 650 000 €. Malgré les mesures prises dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, le résultat est déficitaire en raison de la perte de C.A. Les recettes de manutention de conteneurs COMBIWEST ont été prises en compte dans cette colonne à hauteur de 210 000 €.

Le résultat est déficitaire à hauteur de 320 600 € compte tenu du C.A. (manutentions COMBIWEST)

2. La 2^{ème} colonne prend en compte une nouvelle organisation du trafic COMBIWEST intégrant la traction ferroviaire, et la prestation QUALIMAT avec bien évidemment les recettes et les dépenses correspondantes ; réduisant ainsi le déficit à 247 100 €.
3. La 3^{ème} colonne concerne **le plan d'action commerciale que la CCI a décidé dans le cadre du plan de retour à l'équilibre**, en affectant notamment un salarié-cadre à mi-temps sur de l'action commerciale. L'objectif minimum de C.A. donné est de 500 000 € pris en compte à hauteur de 339 700 € dans le budget 2012. Ce C.A. entraînerait une marge de l'ordre de 247 100 € et un équilibre recettes-dépenses.

A noter : l'option de réduction des frais de personnel n'a pas été prise en compte dans le budget 2012, mais toutes les possibilités et opportunités de réduction seront examinées.

Les frais de siège ont été recalculés compte tenu du transfert du service comptable d'APROPORT au service général (DAF). Sont également intégrées les charges financières liées aux prêts et avances consentis par le service général (+ 58 600 €). Le service général prend en compte une quote-part des salaires et charges du budget APROPORT pour 66 000 €, relative aux personnels affectés à l'administration de la maintenance au niveau de l'ensemble des services (sauf CFA) et pour partie des marchés publics.

Les achats de carburant ont été ajustés en fonction du C.A. prévisionnel.

L'augmentation du poste « autres services extérieurs » concerne principalement les charges de personnel intérimaire.

Le déménagement de la direction générale d'APROPORT à l'hôtel consulaire de l'avenue de Verdun est prévu pour fin décembre 2011 ; les travaux sont en cours.

La capacité d'autofinancement de 962 500 € permet d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt en capital (309 600 €).

⊠ En investissement :

- Port sud de Chalon-sur-Saône	
* Construction d'un atelier de maintenance	350 000 €
* Mini-chargeuse	25 000 €
* Divers matériels industriels et aménagements	15 000 €
- Port de Mâcon	
* Réfection d'un passage à niveau	30 000 €
* Divers matériels industriels et aménagements	25 000 €
	soit au total
	<u>445 000 €</u>

Le financement de l'atelier de maintenance sera assuré de la manière suivante :

* Subvention V.N.F.	140 000 €
* Prêt par le service général sur 10 ans majoré d'intérêts	210 000 €

7) Aérodromes (page 8/14)

Il n'est pas présenté de budget en 2012 pour le service Aérodromes. Seuls figurent les chiffres relatifs au budget exécuté 2010 comme le prévoit la circulaire n°1111.

8) Aménagements (page 9/14)

Ce service regroupe les zones d'activités de Crêches-sur-Saône, Vitry en Charolais, Senozan, Varennes les Mâcon, le Syndicat Mixte Mâcon-Loché et Châtenoy-Garennes.

Le budget est présenté **en équilibre** avec un total de charges et de produits qui s'établit à 569 800 €

Il est envisagé d'aménager 48 000 m² de terrains dans la zone de Châtenoy Garenne en 2012 pour un montant de 500 000 €.

Des cessions de terrains sont prévues pour un total de 324 400 € qui se répartissent comme suit :

- Châtenoy-Garenne :	240 000 €
- Crêches sur Saône :(solde du stock)	84 400 €

La variation de stock compte tenu des travaux et des cessions s'élève à 239 600 €.

9) Service Divers (page 10/14)

Il concerne le CFA Jean Lameloise, des locaux au Centre Routier de Chalon-sur-Saône et l'Amphithéâtre du Média Pôle.

Le total du budget s'élève **tant en charges qu'en produits** à 40 400 €.

La contribution sur la recette fiscale nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget s'établit à 14 500 €.

RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DE LA CCI

☒ **Fonctionnement** (page 1/14)

Total des charges (y compris opérations inter services) 23 856 600 €
Total des produits (y compris opérations inter services) 23 856 600 €

Le budget primitif 2012 est présenté en équilibre.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

	Réalisé 2010	BP 2011	BP 2012	Différence 2011/2012
Service Général	4 333 923	4 422 100	4 430 700	+ 8 600
Centre Formation Continue	1 441 821	1 574 400	1 502 100	- 72 300
E G C	210 926	190 900	197 000	+ 6 100
C.F.A Automobile	1 915 592	1 896 700	1 995 800	+ 99 100
Apprentissage	141 832	155 000	137 600	- 17 400
Aproport	2 159 773	2 173 800	2 218 100	+ 44 300
Total CCI	10 204 267	10 412 900	10 481 300	+ 68 400

Les charges financières se montent à 237 500 €, dont :

- 64 100 € pour le service général (sur l'emprunt pour le financement des engagements vis-à-vis de la caisse de retraite CNRCC),
- 57 500 € concernant Média Pôle,
- 115 900 € relatifs aux emprunts d'Aproport, financés par des produits d'exploitation.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se décomposent comme suit :

- 1 693 400 € pour l'amortissement des biens propres et des biens concédés.
- 60 000 € pour les provisions pour grosses réparations.
- 261 200 € pour les provisions pour engagements sociaux.

Les recettes fiscales sont calculées compte tenu d'une baisse prévisible de l'imposition de **4.80 %** en 2012.

Les produits financiers sont estimés à 140 000 €.

Les produits exceptionnels correspondent à la réintégration des subventions d'équipement.

La capacité d'autofinancement est positive de **1 765 000 €** et permet d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt en capital pour 605 200 €.

☒ **Investissements** (page 11/14)

Le total des **dépenses en capital**, y compris opérations interservices, s'élève à 2 751 400 € et les **recettes** à 1 001 400 €.

Compte tenu de la capacité d'autofinancement, **le fonds de roulement est en augmentation de 15 000 €.**

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne ensuite lecture du rapport de ladite commission, sur le projet de budget rectificatif 2011 et le budget primitif 2012 de la CCI, soumis au vote. La Commission émet un avis favorable.

Le président remercie Alain GAUTHEY et la Commission des finances, ainsi que le Trésorier pour le travail accompli

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent le budget rectificatif 2011 et le budget primitif 2012 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Jean-Jacques REMILLY s'étonne de la différence de taux d'intervention de la Région pour le CFA Automobile.

Claude PATARD explique que cette différence de dotation qui nous pénalise par rapport aux autres CFA de Bourgogne est la conséquence d'une bonne gestion du CFA automobile depuis de nombreuses années, et du montant de taxe d'apprentissage qui lui est affecté, que par ailleurs le Conseil Régional n'a pas diminué l'enveloppe globale attribuée aux CFA.

A l'issue de cet exposé, le Président remercie Michel MOREAU et les collaborateurs pour les documents préparés en vue de cette assemblée générale, mais aussi pour le travail au quotidien qui nécessite une grande rigueur. Il informe l'Assemblée que Michel MOREAU fera valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2012 et le remercie pour le travail réalisé et les compétences mises au service de notre Compagnie.

IV – DELIBERATIONS

4.1 – Membres titulaires : démissions et élection d'un poste au sein du Bureau

Rapporteur : Bernard ECHALIER

1°) Démissions

L'Assemblée Générale est informée de la démission de Christophe LETHENET de ses fonctions de membre élu de la CCI71. Par ailleurs, Dominique BOURGOIS et David GREGOIRE, membres titulaires, devraient également faire parvenir à la CCI, dans les prochains jours, leur lettre de démission suite à la perte de la qualité au titre de laquelle ils avaient été élus.

2°) Remplacement des mandats de Christophe LETHENET

a) Remplacement d'un poste au sein du Bureau

Suite à sa démission, il convient de pourvoir au remplacement de Christophe LETHENET au poste d'assesseur qu'il occupait au sein du Bureau de notre Compagnie.

Le Bureau de la CCI, réuni le 8 novembre dernier, propose la candidature de Patrick DEPELLEY à ce poste.

Le Président ECHALIER propose à l'Assemblée, qui accepte, un vote à main levée.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent la désignation de Patrick DEPELLEY en qualité d'ASSESEUR.

b) Remplacement au sein de commissions, syndicats et associations :

Un poste d'administrateur est à pourvoir au sein de l'association Autunois Morvan Développement Formation.

Joël PAUCHARD est désigné pour assurer cette représentation.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent cette désignation

4.2 – Indemnité de frais de déplacements élus régionaux
--

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibération du 7 février 2011, notre CCI, considérant le nouveau mode d'élection des membres titulaires et suppléants, avait décidé que leurs frais de déplacements et de représentation devaient être pris en charge directement par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale.

Le bureau de la CCI régionale a examiné cette question et un accord s'est fait sur les modalités suivantes :

- *Les CCI territoriales prendront en charge le remboursement des réunions de bureau et des commissions internes à la CCI régionale.*
- *La CCI régionale prendra en charge le remboursement des assemblées générales et les frais engagés lorsqu'un élu représente la CCI régionale dans une réunion ou une manifestation.*

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter ces dispositions et le cas échéant, de substituer ce texte au texte précédent dans tous les documents qui le mentionnerait.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, adoptent ces dispositions.

4.3 – Nomination d'un directeur général honoraire (Article 14 du RI de la CCI 71)
--

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Claude PATARD, Directeur général de la CCI de Saône-et-Loire depuis le 1^{er} juillet 1987, prendra sa retraite le 31 décembre 2011.

Compte tenu des services rendus tant en tant que Collaborateur depuis le 1^{er} septembre 1972 qu'en tant que directeur général et comme l'article 14 du Règlement Intérieur de la CCI en donne la possibilité, après consultation du Bureau du 8 novembre 2011, le Président propose à l'Assemblée de le nommer à compter du 1^{er} janvier 2012 DIRECTEUR GENERAL HONORAIRE de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent cette nomination.

Cette décision est accueillie par les applaudissements nourris des participants à l'Assemblée Générale qui se sont levés à l'invite du Président.
Claude PATARD, visiblement ému, a remercié.

4.4 – Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI de Saône-et-Loire et la CCIR Bourgogne tiennent à exprimer un avis favorable, sans réserve, à la réalisation de la Liaison à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL).

Ce projet répond à l'amélioration nécessaire des dessertes ferroviaires des régions Centre, Bourgogne et Auvergne. Il offre un itinéraire alternatif entre Paris et Lyon et doit être considéré comme un projet structurant du territoire, un véritable outil de développement économique pour cette partie centrale du territoire.

En effet, le potentiel économique de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, le tissu industriel existant (pôle de performance, industrie de la métallurgie, etc.), le développement touristique et l'ensemble de l'économie résidentielle du bassin versant ligérien, sont dans l'attente de meilleures dessertes vers Paris d'une part, et le Sillon Rhodanien d'autre part.

Pour la CCI de Saône-et-Loire, le tracé prioritaire est le tracé Médian.

Il est incontestablement le tracé qui répond le mieux aux différentes problématiques et objectifs : c'est celui qui porte le meilleur potentiel de développement économique.

- *C'est le moins onéreux pour la SNCF et RFF, ce qui, dans le contexte actuel, est un atout majeur (12,2 milliards €).*
- *C'est celui qui implique, en conséquence, une moindre contribution financière des Collectivités Locales.*
- *C'est le plus rapide (avec le tracé Est), mettant Nevers à 55 mn de Paris ou de Lyon, les grands aéroports à moins d'une heure et 15 mn; c'est évidemment le plus court (450 km).*
- *C'est le tracé le plus respectueux de l'environnement.*
- *C'est enfin le tracé le plus rentable (avec le tracé Est) car les perspectives de trafic supplémentaire liées aux nouveaux voyageurs seront accrues de manière substantielle (6,1 millions de voyageurs), soit 20 % de plus que les autres tracés.*

Les autres tracés ne peuvent présenter de tels arguments porteurs d'économie et de développement. C'est notamment le cas du scénario Ouest/Sud qui outre des critères objectivement moins favorables en terme global de rentabilité en ne desservant aucune collectivité de Bourgogne, pourtant stratégique entre Paris Lyon, conduirait à un refus de participer à son financement.

Le projet de LGV POCL par son tracé Médian est pour la Bourgogne l'opportunité d'approfondir la desserte globale de l'ensemble du territoire bourguignon par le réseau ferroviaire au regard des échanges entre le Bassin Parisien, le Grand-Est et le Sillon Rhodanien.

Les CCI de Bourgogne se prononcent pour la réalisation de la LGV POCL par le scénario Médian, à l'exclusion du scénario Ouest/Sud, avec desserte au mieux des intérêts de la Bourgogne.

Elles demandent que ce scénario constitue un élément acquis d'une réflexion sur l'ensemble des dessertes existantes (grande vitesse, régionales ou nationales type PLM) sur le territoire bourguignon.

La CCI de Saône-et-Loire, compte-tenu de l'intérêt de cette nouvelle ligne pour la Saône et Loire, apporte son soutien :

- **à la solution décrite ci-dessus qui permet de desservir l'agglomération bourguignonne de Nevers**
- **aux solutions qui permettent de desservir la Saône et Loire soit par une voie nouvelle avec une gare dans la région roannaise, soit par un raccordement à la voie TGV PARIS-LYON via Mâcon.**

Elle demande que ce scénario constitue un élément acquis d'une réflexion sur l'ensemble des dessertes existantes (grande vitesse, régionale ou nationale type PLM) sur le territoire bourguignon et qu'il n'obère pas l'achèvement de la LGV Rhin-Rhône dans toutes ses composantes.

Ce projet doit donc s'inscrire dans une gestion régionale globale et complémentaire des dessertes et projets ferroviaires qui touchent la région Bourgogne.

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent les termes de cette délibération.

4.5 – Délégations de signatures du Directeur général et du Directeur Administratif et Financier

4.5.1. – Délégations de signatures du Directeur général

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibération en date du 21 décembre 2010, modifiée les 7 février 2011 et 2 mai 2011, Claude PATARD, Directeur général des services de la CCI, a reçu délégation du Président pour signer les actes d'administration générale suivants :

- **Organisation interne des services**
- **Missions et déplacements**
- **Visas consulaires et formalités relatifs au commerce extérieur**

- **Gestion du personnel :**
 - *Licenciements du personnel*
 - *Promotions individuelles*
 - *Recrutement du personnel*
 - *Relations avec les représentants du personnel*
 - *Rémunérations, primes*
 - *Sanctions disciplinaires*
 - *Titularisations*

Par délibération en date du 21 décembre 2010, il a également reçu délégation du Trésorier de la CCI 71, en matière d'exécution des opérations de dépenses et recettes et de gestion de trésorerie pour les opérations suivantes :

- **Autorisation de prélèvement sur toutes opérations en dépenses et recettes**
- **Gestion de la trésorerie**
- **Ouverture des comptes bancaires ou postaux**
- **Retraits et remises d'espèces**
- **Signatures de chèques, traites, virements, TIP**
(à l'exclusion de tout paiement concernant un membre titulaire ou associé de la CCI).

Claude PATARD va prochainement faire valoir ses droits à la retraite et Pascal LEYES, actuellement directeur général adjoint, lui succédera.

Aussi, il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée

1°) d'autoriser le Président Bernard ECHALIER et le Trésorier, Jean-Pierre RIFFIER, à déléguer leur signature pour les opérations ci-dessus énoncées à Pascal LEYES, en sa qualité Directeur général, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ces délégations figureront aux tableaux des délégations de signatures de la CCI. Lesdits tableaux seront annexés à la présente délibération ainsi qu'au règlement intérieur de la CCI et seront transmis au Préfet de Région et au Préfet du Département (cf. annexe 2).

* * *

2°) d'autoriser Pascal LEYES à remplacer Claude PATARD au sein des commissions, syndicats et associations suivants :

- Centre de gestion Agréé Mâcon-Charolles-Tournus
- Association interprofessionnelle de formation des apprentis AIFA – CIFA Mercurey
- GIE Porlourd
- GIE Restaurinter et Association de Gestion du restaurant interentreprises (A.G.R.I.E)
- Et à la CPLIR : poste de suppléant pour les Représentants Employeurs.

3°) d'autoriser le Président à déléguer sa signature à Pascal LEYES, en sa qualité Directeur général, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour les actes notariés et administratifs relatifs :

- *aux cessions de terrains des zones d'activité appartenant à la CCI*
- *aux acquisitions ou cessions de terrains ou bâtiments sur lesquelles la CCI aura préalablement délibéré,*

conformément à la délibération prise lors de l'Assemblée Générale d'Installation du 21 décembre 2010, et selon les termes ci-dessous exposés :

Vu :

- La délibération en date du 21 décembre 2010 portant administration générale de la C.C.I.,
- La délibération en date du 28 novembre 2011 sur la délégation de signature pour les actes notariés et administratifs,
- Le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,
- Les dispositions du Code de Commerce et des textes régissant les Chambres de Commerce et d'Industrie,

1°/ l'Assemblée générale de la CCI autorise le Président Bernard ECHALIER, dans la limite de ses attributions et dans le respect des textes régissant les Chambres de Commerce et d'Industrie, à déléguer la signature des actes notariés et administratifs relatifs :

- *aux cessions de terrains des zones d'activité appartenant à la C.C.I.*
- *aux acquisitions ou cessions de terrains ou bâtiments sur lesquelles l'assemblée de la C.C.I. aurait préalablement délibéré.*

2°/ l'Assemblée générale de la CCI prend acte de la décision du Président Bernard ECHALIER de donner, jusqu'à l'expiration de son mandat consulaire, conformément à la présente délibération, délégation de signature à Pascal LEYES, directeur général de la C.C.I. à compter du 1^{er} janvier 2012, pour les opérations suivantes :

- *aux cessions de terrains des zones d'activité appartenant à la C.C.I.*
- *aux acquisitions ou cessions de terrains ou bâtiments sur lesquelles l'assemblée de la C.C.I. aurait préalablement délibéré.*

3°/ l'Assemblée générale décide que la présente délégation figurera aux tableaux des délégations de signatures de la C.C.I. Lesdits tableaux seront annexés à cette délibération et transmis au Préfet de Région Bourgogne et au Préfet de Saône et Loire.

Cette délibération, qui comporte trois points, est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

4.5.2. – Délégations de signatures du Directeur Administratif et Financier

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibération en date du 21 décembre 2010, modifiée les 7 février 2011 et 2 mai 2011, Michel MOREAU, Directeur administratif et financier de la CCI, a reçu délégation du Président pour signer les actes d'administration générale suivants :

- *Déclarations fiscales*
- *Location coffres bancaires, toutes opérations postales (sauf CCP)*
- *Virements internes entre comptes courants*
- *Baux de locations*
- *Conventions à caractère administratif*
- *Achats : Commandes et conventions dans la limite de 7 500 €*

Par délibération en date du 21 décembre 2010, il a également reçu délégation du Trésorier de la CCI 71, en matière d'exécution des opérations de dépenses et recettes et de gestion de trésorerie pour les opérations suivantes :

- *Endos des chèques*
- *Gestion des caisses*
- *Régies d'avance*

Michel MOREAU prendra sa retraite au 31/01/2012 et ses missions seront assumées par Dominique HANNOT et Olivier REBOULET, dans le cadre d'un nouvel organigramme.

* * *

Il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président Bernard ECHALIER et le Trésorier, Jean-Pierre RIFFIER à déléguer leur signature :

- A Dominique HANNOT et Olivier REBOULET, en sa qualité de chef du service « comptabilité, gestion, finances », par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2012, pour les opérations suivantes :

- *Déclarations fiscales*
- *Location coffres bancaires, toutes opérations postales (sauf CCP)*
- *Virements internes entre comptes courants*
- *Endos des chèques*
- *Gestion des caisses*
- *Régies d'avance*
- *Achat : commandes et conventions dans la limite de 4.000 €*

Il est également proposé à l'assemblée de donner subdélégation pour les endos de chèques à Claude DE MICHELI et Bernard VANDROUX.

A compter du 1^{er} février 2012, les délégations de signatures données à Michel MOREAU s'arrêteront de plein droit.

- A Dominique HANNOT, en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines et de l'Administration générale, à compter du 1^{er} février 2012, pour les opérations suivantes :

- Baux de locations
- Conventions à caractère administratif
- Achats : Commandes et conventions dans la limite de 7 500 €

Ces délégations figureront aux tableaux des délégations de signatures de la CCI. Lesdits tableaux seront annexés à la présente délibération ainsi qu'au règlement intérieur de la CCI et seront transmis au Préfet de Région et au Préfet du département de Saône-et-Loire (cf. annexe 3).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

4.6 – Cession d'un terrain au Port Nord de Mâcon au SITEAM

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Effluents de l'Agglomération Mâconnaise (SITEAM) assure le traitement des effluents des communes de Mâcon, Charnay-Lès-Mâcon, Hurigny, Sancé et Saint Laurent-sur-Saône.

Il dispose pour assurer cette mission, d'une station d'épuration, de canalisations et d'autres ouvrages hydrauliques. Parmi ces derniers, le poste de refoulement dit « VC10 » est situé rue des Moulins à Mâcon, sur un terrain cadastré A060 d'une superficie de 320 m² appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

La construction remonte à 1975 et a fait l'objet d'un simple échange de lettre entre le SITEAM et la CCI.

Afin de régulariser cette situation et compte-tenu de l'intérêt public de l'ouvrage réalisé sur ce terrain, il est proposé à l'Assemblée de céder celui-ci pour l'euro symbolique au SITEAM, ce dernier prenant à sa charge l'ensemble des frais et taxes consécutifs aux formalités liées à la vente.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour la cession de ce terrain au SITEAM pour l'euro symbolique.

V – INFORMATIONS

5.1 – SEM Patrimoniale : adoption des statuts et du pacte d'actionnaires

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Il est rappelé que la C.C.I. a décidé, lors de son assemblée générale du 26 septembre dernier, de prendre une prise de participation au capital social de la SEM Patrimoniale à hauteur de 10 % du capital social, limitée à 550 000 €.

Compte tenu des enjeux et de l'importance du choix des projets stratégiques structurants, la C.C.I. a souhaité que son avis soit pris en compte dans les décisions et éviter ainsi d'engager des opérations immobilières non affectées.

Cette demande a été acceptée par le Conseil Général de Saône-et-Loire puisque, dans les termes du pacte d'actionnaires, sont exclues de l'objet social, les demandes non identifiées d'entreprises et des précisions sur la qualité des engagements financiers sont exigées avant toute prise de décision.

Par ailleurs, la composition du Conseil d'Administration prévoit 13 sièges pour le Collège des collectivités locales et 5 pour le Collège des partenaires privés dont la CCI, selon la ventilation suivante :

	Capital	%	Administrateur
Conseil Général de Saône et Loire	3 300 000	60,00%	11
Grand Chalon	150 000	2,73%	2 sièges administrateur pour ensemble des agglomérations
Creusot-Montceau	150 000	2,73%	
Communauté Communes Autun	100 000	1,82%	
Total actionnaires collectivités et groupements	3 700 000	67,27%	
CCI de Saône et Loire	550 000	10,00%	1
EDF Développement	200 000	3,64%	1
Caisse des Dépôts et Consignations	850 000	15,45%	1
Batifranc	100 000	1,82%	1
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	100 000	1,82%	1
Total actionnaires autres que les collectivités	1 800 000	32,73%	5

Conformément aux pouvoirs que l'assemblée générale lui a donnés le 26 septembre 2011, le Bureau a examiné, lors de sa réunion du 8 novembre dernier, la synthèse des statuts de la SEMPAT 71 ainsi qu'un certain nombre de documents qui ont été communiqués par le Conseil Général (composition de l'actionnariat, business-plan prévisionnel).

Il a approuvé :

- le projet de statuts de la Société d'Economie Mixte locale de la SEMPAT 71, tel qu'il a été adopté par le Conseil Général de Saône-et-Loire,
- le pacte d'actionnaires.

Et a confirmé son accord sur la prise de participation de la C.C.I. dans le capital social de la SEMPAT 71.

L'ultime validation de cette prise de participation sera faite par l'autorité de Tutelle que la CCI est dans l'obligation de consulter.

L'Assemblée prend acte de cette décision.

Jean-Jacques REMILLY demande des précisions sur la répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration.

Pascal LEYES indique que cette répartition est conforme à la règle qui s'applique à ce type de SEM. La majorité des sièges est détenue par le collège des collectivités locales et la répartition est ensuite la même pour tous les autres administrateurs faisant partie du collège des partenaires privés.

La CCI 71 dispose d'un poste d'administrateur tout comme la Caisse des Dépôts et Consignations, qui participe à hauteur de 850 000 euros au capital, soit 300 000 euros de plus que la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il précise également que la SEM patrimoniale couvre l'ensemble du département. l'Assemblée constitutive aura lieu le 12 décembre prochain.

5.2 – Point sur les marchés ou MAPA passés, prévus ou en cours

Conformément à l'article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Alain CHANDIOUX

I – Marché passé depuis l'assemblée générale du 26 septembre 2011 :

- **Acquisition d'une locomotive d'occasion pour le Port de Mâcon**
 - Attributaire : entreprise SIFEL de MEZY-MOULINS, pour un montant global de 670 260 € H.T.

II – Marchés publiés : (Commission Consultative des Marchés de décembre)

- Nettoyage de l'ensemble des locaux
- Réfection toiture Média Pôle
- CFA automobile MACON :
 - ✓ Mobilier pour l'internat
 - ✓ Equipements pour la cuisine
- Impression, avec ou sans routage, de l'ensemble des documents de communication et papeterie de la CCI

III – Marchés prévus

- Diagnostic accessibilité sur l'ensemble des bâtiments de la CCI
- Personnels intérimaires
- Zone industrielle de la Garenne : appel à maîtrise d'œuvre
- Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône
- Accord-cadre concernant l'agrément de transporteurs routiers 71 pour PORTS INTER

Les membres présents prennent acte de cette information

5.3 – Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Claude PATARD

1) Conseil de Développement du Pays de la Bresse Bourguignonne :

Le conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne sollicite la CCI pour la désignation de représentants au sein du conseil de développement, en plus d'Alain THOUVENOT, représentant permanent de la CCI.

Des places sont réservées dans les domaines de la plasturgie, des Unions commerciales et de l'Hôtellerie-restauration.

Propositions :

➤ Domaine des Unions Commerciales :

Madame Christine **BUATOIS**, membre de la CCI 71
La Cave des Cordeliers – 59 Grande rue – 71500 LOUHANS

➤ Domaine de l'hôtellerie-restauration :

Madame Marie-Claude **REAU**
Hôtel le Doubs Rivage – 71270 CHARRETTE VARENNES

2) Comité de suivi du projet SIRIUS :

Projet de développement initié par le Conseil général pour redynamiser le territoire d'ici à 2030.
La CCI dispose d'un siège au sein du Comité de suivi et doit désigner un représentant.

Propositions :

- Membre titulaire : Alexandre **VION**
- Membre suppléant : Joël **PAUCHARD**

3) Centre de Gestion Mâcon, Charolles, Tournus :

1 poste de suppléant en remplacement de Pascal LEYES qui devient titulaire : En instance

4) SEMPAT 71 :

Désignation d'un poste au sein du Conseil d'Administration
proposition : nomination du Président Bernard **ECHALIER**

5) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) :
Renouvellement des membres :

Proposition :

- Titulaire (en remplacement de Céline BOURDON) : Rémi **JOUANNEAU**
- Suppléant (en remplacement de Rémi JOUANNEAU) : En instance

Les membres présents prennent acte de ces désignations.

VI – ACTIVITES CONSULAIRES : COMPTE-RENDU
--

6.1 – Assemblée générale de la CCI Région Bourgogne du 24 novembre 2011
--

Rapporteur : Bernard **ECHALIER**

Préalablement à cette Assemblée Générale, la CCI Côte d'Or recevait les CCI de Bourgogne sur le salon Entreprissimo et les participants ont pu écouter le discours d'inauguration prononcé par le secrétaire d'État du Commerce extérieur, Pierre Lellouche, présent à ce salon afin de signer officiellement la convention régionale de l'export pour la Bourgogne.

Les points essentiels inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'après-midi portaient sur l'élaboration des schémas sectoriels 2011-2015 et le vote du budget primitif 2012.

Le budget Régional a été adopté par les élus de la Côte d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Les élus de l'Yonne qui n'étaient pas d'accord sur la clef de répartition adoptée au bureau et en commission des Finances se sont abstenus.

Jean-Claude LAJUGIE précise que cette abstention correspond à un avis de réserve pour ajuster les effets de la régionalisation et pallier les effets mathématiques de la réforme.

6.2 – Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 4 octobre 2011

Rapporteur : Joël PAUCHARD

La commission s'est tenue le 4 Octobre et les points suivants ont été abordés :

1 Expressions et attentes du programme de la mandature :

La chaîne de valeur exprimant les enjeux de la commission Industrie et Environnement travaillée lors des précédentes commissions a été présentée et a pu être complétée pour aboutir à sa forme définitive. Chaque élu présent a pu se positionner sur un enjeu pour participer à un groupe de travail et apporter une expertise sur cette thématique.

2 Environnement et développement Durable :

✚ L'arrivée du Chargé de Mission qui doit être embauché pour l'animation du programme de « Maîtrise de l'Energie » était programmée pour la mi-octobre. Il a été rappelé que ce programme est financé à 60% par l'ADEME Bourgogne et que son action consistera à sensibiliser les entreprises du département aux enjeux énergétiques, afin d'élaborer des recommandations destinées à aider les entreprises dans la maîtrise de l'énergie. Cette action concerne non seulement le secteur de l'Industrie mais également le secteur du Commerce et du Tourisme.

✚ la prévention des déchets :

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a mis en place son Plan Départemental de Prévention des Déchets visant tous les publics : les collectivités, le grand public et les entreprises. Il a fait appel à la CCI pour élaborer un programme d'actions pour les entreprises et pour les accompagner dans cette démarche de prévention .

Ce programme a été présenté et trois actions « Phare » ont été mises en avant :

- Les Producteurs de bio-déchets, avec un état des lieux des gros producteurs en orientant vers des solutions de prévention et de valorisation.
- L'industrie, avec un programme de prévention des déchets et de détection des coûts cachés : l'objectif est d'accompagner 15 - 20 PME/PMI de notre département.
- Les commerces de proximité : l'objectif est d'accompagner 25 - 30 commerces sur un label.

Le budget de l'ensemble de ce programme a été présenté et une demande de financement à l'ADEME est en cours.

3 Présentation des travaux sur l'émergence et le développement des nouveaux marchés :

Une présentation sur l'état d'avancement de « l'approche Cluster » a été faite à l'ensemble de la commission sur deux Thématiques :

ECO HABITAT EVOLUTIF PARTAGE et PRODUITS BIO ET FRAIS en circuit court

4 Questions diverses :

Un Tour de Table sur la conjoncture a été réalisé avec les membres de la commission présente. Depuis début septembre 2011 le climat des affaires se dégrade dans l'industrie. Les entrepreneurs estiment que leur activité ralentit de nouveau. Les carnets de commande ne sont pas toujours remplis et ils travaillent au jour le jour, ils ont une activité en « dents de scie ». Les perspectives pour les prochains mois ne semblent pas bonnes. L'activité dans son ensemble se replie fortement.

Les entreprises se montrent soucieuses car elles constatent que les banques exigent bien souvent de plus en plus de garanties.

6.3 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 16 novembre 2011

Rapporteur : Antoine DIAZ

L'ordre du jour portait sur l'examen des points suivants :

1°) Actualité des effectifs

Direction de la Formation Continue et de l'Emploi (DFCE)

Contrat de professionnalisation : On enregistre 94 contrats (+ 28 %) par rapport à la rentrée 2010 (90 % de moins de 26 ans). Progression plus importante qu'au niveau national.

Formation Emploi : marché pluriannuel, l'effectif est similaire

Diag RH : l'opération se termine au 30 novembre 2011. Un projet d'une nouvelle convention avec la DIRECCTE et le FSE et en cours de signature.

Formation Continue : période d'activité la plus forte. L'activité devrait être similaire à l'année 2010

Direction de la Formation Initiale et de l'Apprentissage (DFIA) :

CFA Automobile : Peu d'évolution par rapport à la dernière commission. 524 Apprentis, quelques ruptures essentiellement dues à l'initiative de l'apprenti. Effectif similaire à l'an passé

CIFA Jean Lameloise : moins 67 apprentis.

La diminution des effectifs (- 5 %) en Bourgogne démontre l'impact de la réalité économique et la mise en œuvre de la réforme : suppression des BEP et création des BAC Prof 3 ans.

Ouverture probable du DIMA : dispositif d'initiation aux métiers en alternance pour les élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage (ex CPA)

Certaines sections sont en baisse d'effectif : formation en concurrence à régionaliser ?

2°) Point des manifestations en relation avec la formation (réalisées et en cours)

Direction de la Formation Continue et de l'Emploi (DFCE)

- Signature d'une convention avec Nicéphore Cité pour les formations multimédia
- Label Diversité : prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion ; réponse à Appels d'offres des CCI, ce dossier est suivi par Mansour ZOBARI, membre de la CCI.
- Remise de diplômes le 16 septembre 2011

Direction de la Formation Initiale et de l'Apprentissage (DFIA) :

- CFA Automobile / CIFA Jean Lameloise : Remise de diplômes, de témoignages...
- CFA Automobile : Signature du contrat d'objectifs et de moyens d'apprentissage en présence de François PHILIZOT, Préfet de Saône-et-Loire.

- Invitation au SEDIMA (Syndicat entreprises service et distribution machinisme agricole)

Certaines manifestations ne sont pas assez ou peu couvertes par la presse locale et/ou régionale. Une couverture plus importante permettrait de mettre en avant l'apprentissage.

Il conviendra de définir un plan de communication avec le service DIEC de la CCI et mettre à l'honneur les Maîtres d'apprentissage via un article dans Actuéco, en organisant une journée spécifique.

Il faudrait également prévoir la création d'un fichier Offre / Demande qui permettrait de susciter les vocations et faire connaître des métiers porteurs méconnus ou les métiers en tension.

3°) Point des stages « création »

6 stages conventionnés Conseil Régional de Bourgogne sont prévus. Le recrutement est difficile mais les projets sont intéressants. Une réflexion est en cours pour la formation « 5 jours pour entreprendre » ; en effet, les sessions non pas été ouvertes, faute de participants.

4°) Point des SPEL

Priorité des plans d'actions – Définition des métiers en tension (+ d'offres que de demandes) en fonction des secteurs géographiques : Hôtellerie / Restauration, Santé, Métallurgie, BTP. Visites d'entreprises. Partenariat Mission Locale ...

La présence de la CCI aux SPEL est remarquée et importante bien que chronophage.

5°) Compte-rendu de la première réunion CCIR "schémas sectoriels" du 16 septembre 2011

9 schémas sont en cours de réalisation, dont celui de la formation : Enseignement supérieur, Apprentissage et collecte TA, Formation Continue et GPEC, présidé par Antoine DIAZ.

6.4 – Commission Aproport du 28 novembre 2011

RAPPORTEUR : Jean-Pierre RIFFIER

L'ordre du jour de cette commission était relativement dense et portait sur l'examen des points suivants :

➤ situation à fin octobre 2011

Au niveau de l'activité :

A fin octobre **2011**, l'activité globale est identique à l'année dernière à même époque, tous modes de transport et trafics confondus. Le volume total s'établit à 2,518 millions de tonnes traitées sur les deux plates-formes portuaires de Chalon et Mâcon.

Au niveau modal, le mode voie d'eau est en retrait de 7 %, à l'issue de la période estivale marquée par un léger essoufflement de l'activité fluviale, après une période plus dense qui avait permis de compenser l'arrêt du trafic charbon à Chalon en mars 2010 (perte de 35.000 tonnes) en affichant un résultat positif sur le premier semestre.

L'évolution « spectaculaire » des volumes réalisés en mode ferroviaire sur cette année (+77 %), au regard du recul chronique de cette activité ces dernières années, provient du démarrage de deux nouveaux trafics : COMBIWEST ⁽¹⁾ à Mâcon et RAIL LINK ⁽²⁾ à Chalon début 2011, qui se traduit, en parallèle, par une progression de l'activité CONTENEURS (+51 % en nombre de boites).

(1) – le trafic COMBIWEST, débuté en janvier à Mâcon, concerne l'acheminement en transport combiné rail-route de caisses mobiles de produits frais en provenance de la région Bretagne et les régions mâconnaise et lyonnaise ;

(2) – le trafic RAIL LINK EUROPE, commencé en mars sur le site de Chalon, correspond à une nouvelle desserte ferroviaire de conteneurs maritimes en provenance du Havre à destination également de Lyon et Marseille.

Au niveau financier :

La situation financière à fin octobre traduit naturellement la baisse d'activité avec un résultat inférieur aux objectifs prévus.

- Les produits d'exploitation sont en baisse de 4 % par rapport à 2010, et s'établissent à 3942,4 k€ à fin octobre 2011 ;
- Les charges d'exploitation sont en légère progression de 2 % par rapport à 2010, et représentent 3612.7 k€ à fin octobre 2011, avec des frais de personnel en diminution de 2 % (hors personnel intérimaire) par rapport au niveau de 2010 à même époque, et des frais généraux et d'exploitation en progression de 5 %.

En conséquence, la marge brute d'exploitation s'établit à 329,7 k€, soit un retrait de 41 % par rapport à 2010.

➤ Projet de BUDGET 2012 du service portuaire

La Commission a pris connaissance du projet de budget 2012 dont le détail a été présenté précédemment à cette même assemblée.

La Commission a approuvé le principe d'un compte de résultat équilibré pour 2012, tout en insistant sur la nécessité d'une action commerciale dynamique permettant d'atteindre les objectifs en termes de chiffre d'affaires.

➤ Dossier COMBIWEST

Les Membres de la Commission ont été informés que la décision prise par l'assemblée générale d'acquérir une locomotive agréée sur le réseau ferré national (RFN) va se concrétiser pour une livraison de la machine début décembre 2011.

Su le plan du personnel, 3 agents ont été recrutés et sont actuellement en formation « manœuvre ferroviaire » sur le port de Mâcon.

Dans ces conditions, la traction ferroviaire entre la gare et le port de Mâcon devrait être réalisable pour le compte de notre client COMBIWEST début janvier 2012.

➤ Plan d'actions commerciales APROPORT

La feuille de route du plan d'actions commerciales a été présentée à la Commission.

Cette démarche a pour objectif, compte tenu des difficultés économiques que nous traversons depuis 2008, d'amplifier l'action commerciale déjà réalisée par notre filiale PORTS-INTER.

Elle a consisté en une 1^{ère} étape à analyser, filière par filière, les reports modaux possibles en tenant compte des capacités actuelles de nos plates-formes.

En 2^{ème} étape, les entreprises de notre département pouvant devenir des prospects ont été listées.

En 3^{ème} étape, la démarche commerciale directe est engagée en s'appuyant sur une réorganisation d'APROPORT en dégagant le temps nécessaire à cette action.

Naturellement, l'action commerciale d'APROPORT est réalisée en cohérence avec la création du Comité des Ports du bassin Rhône-Saône, initiée par le Préfet de Bassin. Le Comité des Ports réunit l'ensemble des acteurs : ports fluviaux et maritimes du bassin, les gestionnaires de la voie d'eau, les services de l'Etat, et a pour ambition de développer le transport fluvial et d'assurer un équilibre territorial tant au niveau des investissements que de la promotion du transport multimodal.

VII – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, commente les résultats du baromètre qui propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de Novembre 2011 à juin 2012 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne », distribué en début de séance à tous les participants).

Le constat des six derniers mois fait apparaître une activité en retrait et des dégradations qui restent nombreuses. Toutefois, la situation est plus favorable pour les entreprises de plus de 50 salariés.

On note une certaine prudence pour les 6 mois à venir avec des perspectives de hausses moins prononcées que par le passé.

Le thème d'actualité, traité sous forme de question FLASH, porte ce mois-ci sur la formation en alternance.

A noter que 32 % des entreprises de Saône-et-Loire ont eu recours à ce dispositif au cours des 6 derniers mois (taux le plus élevé de la région) et 22 % prévoient, dans l'avenir, d'embaucher en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

VIII – CONCLUSION

Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Monsieur le Préfet informe tout d'abord l'Assemblée que le dossier de la SEM PATRIMONIALE est à l'instruction et qu'il transmettra ses observations dans les prochains jours au Préfet de Région sur la prise de participation de la CCI dans cette structure.

Une rencontre à ce sujet est prévue début décembre avec le Président ECHALIER et Pascal LEYES, pour évoquer ensemble les grandes lignes de ce dossier.

S'agissant du soutien à l'apprentissage et de l'alternance, il constate que les objectifs sur les effectifs ne sont pas atteints.

Ils étaient fixés à 13 000 pour la Bourgogne alors que nous ne sommes qu'à 11 000 en cette fin d'année. Cette situation est due notamment à la conjoncture, et il conviendrait d'adapter ce dispositif à ce contexte. Les contrats de professionnalisation ont toutefois progressé. Il faut poursuivre les efforts dans cette voie avec tous les acteurs, car il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Il revient ensuite sur le bilan d'APROPORT et partage le souci de retour à l'équilibre. Il se veut optimiste sur le développement du trafic et souhaite une évolution favorable. Il faut, pour cela, poursuivre les efforts indispensables à l'investissement car les ports de Chalon et de Mâcon ont un rôle important à jouer.

Concernant la conjoncture économique, les informations sur les perspectives 2012 ne sont pas encourageantes et les données de l'INSEE ne sont pas positives. Monsieur le Préfet indique que la situation nécessite un effort collectif et le gouvernement des Etats européens s'y emploie.

Il convient de compter sur la sagesse des Etats et continuer à stimuler l'économie, en favorisant notamment la création d'entreprise et en étant aux côtés de celles qui sont en difficulté. 2012 verra la mise en place d'outils d'aide aux financements au profit des entreprises porteuses de projets.

Enfin pour revenir sur les propos liminaires du Président concernant le débat du nucléaire et pour conclure, Monsieur le Préfet souligne que cette question oblige à penser «long terme» et qu'en matière énergétique, il est nécessaire de raisonner ses choix. Il invite ainsi l'Assemblée à continuer à s'inscrire en faveur du soutien à cette filière, car quelles que soient les décisions prises, la part de l'électricité produite à partir de cette ressource continuera à représenter une part importante de nos consommations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 H 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

